

(1)

(N° 144.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 27 AVRIL 1866.

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1867 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. JULLIOT.

MESSIEURS,

Le Budget du Ministère des Finances pour 1867, déposé dans la séance du 28 février dernier, s'élève à la somme de . . . fr.	12,884,800	»
Le Budget de 1866 avait été voté à	12,806,900	»

de sorte que l'ensemble des dépenses de 1867 présente une augmentation de fr. 77,900 »
résultat final d'une augmentation de 143,900 francs sur les charges permanentes, et d'une diminution de 66,000 francs sur les charges temporaires.

1° L'augmentation à l'article 7 a pour objet de permettre à l'administration de s'adjoindre, soit pour le laboratoire des essais, soit pour le service des bureaux un essayeur du commerce. Aux articles 10 et 11, la diminution de 1000 francs sur l'article 10 et pareille augmentation sur l'article 11 constituent un simple transfert;

2° L'augmentation à l'article 14 est nécessitée par la création de deux bureaux de douanes et de deux emplois de commis aux écritures;

(1) Budget, n° 77.

(2) La section centrale, présidée par M. MOREAU, était composée de MM. DE KERCHOVE, MOUTON, VANBUMBEECK, ORBAN, JULLIOT et BRICOULT.

3° L'augmentation à l'article 16 est nécessaire pour compléter définitivement le traitement d'une partie du personnel de la douane et à la création de 16 emplois nouveaux dans cette administration, plus de 4 emplois de matelots;

4° L'augmentation à l'art. 20 est justifiée par l'adjonction de deux employés, à l'inspecteur chargé de la surveillance dans les fabriques de sucre de betterave;

5° L'augmentation à l'art. 21 est pétitionnée pour indemnités aux experts de la contribution personnelle; indemnités de déplacement; indemnités pour les copies des rôles des contributions directes; indemnités pour la formation des sommiers des contributions et frais d'escorte.

Les réductions portent sur les art. 14, 16, 26 et 31. Voir la note préliminaire et les développements du Budget.

Le projet de Budget a été adopté, par toutes les sections, sans la moindre observation.

La section centrale à l'unanimité lui a fait le même accueil et vous en propose l'adoption.

Le Rapporteur,

LOUIS JULLIOT.

Le Président,

A. MOREAU.

